



Le Conseil d'administration du CCAS réuni le 4 juin 2025 sous la Présidence de Monsieur FAGOT Sébastien, Vice-Président du CCAS, à Thorigny-sur-Marne, a :

- Approuvé le procès-verbal de la précédente réunion
- Approuvé le compte financier unique
- Approuvé le règlement intérieur des sorties seniors
- Approuvé les tarifs de la téléassistance et l'application du quotient familial municipal
- Approuvé les modifications tarifaires des activités seniors en cas de changement de situation
- Approuvé les remboursements des acomptes dans le cadre du voyage seniors
- Approuvé du dispositif « Coup de Pouce Rentrée »
- Approuvé le montant des indemnités d'occupation des logements d'urgence T1 et T3
- Approuvé le modèle type de contrat d'occupation précaire du logement d'urgence et le règlement intérieur – avec redevance – 6 mois.
- Approuvé le modèle type de convention de mise à disposition du logement d'urgence et temporaire- sans redevance – 2 mois.
- Eté informé des informations suivantes :
 - Rendu-compte de la commission permanente
 - De la signature de l'avenant N°3 à la convention de mise à disposition Ville/CCAS

Le Maire,
Président du CCAS,
Manuel DA SILVA

